

MODE D'EMPLOI POUR DEVENIR UNE BANQUE SOLIDAIRE



© PHILIPPE CAUMES

Pierre ValentinDirecteur financier
Crédit coopératif

Une banque solidaire doit non seulement proposer des produits types, mais elle doit surtout avoir une politique engagée, qui passe par une transparence maximale dans l'utilisation de ses fonds jusqu'à avoir une réelle volonté et capacité à effectuer des dons.

INTERVIEW

■ Quelle est votre définition de la banque solidaire ?

C'est une banque qui participe directement et qui facilite la participation de ses clients à des actions de solidarité. En même temps, en tant qu'établissement bancaire, c'est une entreprise qui, ne serait-ce que pour assurer son développement, a une exigence de rentabilité. La place qu'une banque donne à la solidarité dépend des choix de chaque banque. Le Crédit Coopératif, en tant que banque coopérative, essaye d'intégrer les valeurs solidaires en même temps que les exigences de rentabilité. Il y est d'ailleurs encouragé par ses clients. Nous nous devons d'assurer la pérennité de la banque, mais comme les sommes à redistribuer aux sociétaires sont plafonnées et donc moins élevées qu'une rémunération d'actionnaires, nous avons une marge de manœuvre. Grâce à ce statut, nous sommes peut-être plus à l'aise que d'autres pour créer une cohérence entre nos objectifs financiers et nos objectifs de banque solidaire. En particulier, par rapport à notre taille, nous pouvons consacrer des sommes plus importantes en don ou dans des investissements présentant des rentabilités moins ambitieuses que les investissements classiques.

■ Quelles actions vous semblent importantes ?

Offrir des produits d'épargne bancaire et des OPCVM de partage ou à caractère d'investissement solidaire ; impliquer la banque en encourageant ce type d'investissement des clients, soit en y participant en tant que banque soit en pratiquant une tarification adaptée.

■ Avec quels partenaires peut-on mener ces actions ?

Ce sont, pour ce qui nous concerne, des associations et des ONG qui sont déjà connues de la banque, souvent des clients. Il peut y avoir aussi des coopératives. D'ailleurs, pour être éligible à l'investissement des OPCVM solidaires, il faut que l'entité soit reconnue comme solidaire selon la définition de la loi Fabius (2001). Ce sont des entreprises qui emploient un quota important de personnes en grande difficulté, des coopératives, des mutuelles ou des associations dont l'éventail des salaires est suffisamment réduit.

Certaines des associations que nous soutenons sont agréées par le Comité de la charte. Sans en être garants, nous étudions très précisément les dossiers des associations partenaires. En tant que banque, nous sommes l'intermédiaire entre les épargnants et les associations.

■ Quels sont les produits que vous proposez ?

La banque propose des produits d'épargne bancaires solidaires et aussi des fonds ou des Sicav solidaires. Ceux-ci sont les plus répandus car la loi oblige, dans le cadre de l'épargne salariale et plus précisément pour le plan d'épargne pour la retraite collectif (Perco), de proposer un OPCVM solidaire aux souscripteurs. Parmi nos 17 produits solidaires labélisés par Finansol, nous proposons notamment le livret Agir pour soutenir 16 associations sélectionnées. Le taux de ce livret est à 3,27 % brut/an – taux au 1^{er} février 2009, hors prélèvements fiscaux et sociaux, susceptible de variation. La moitié des intérêts annuels est reversée à l'association choisie (parmi une vingtaine) par le souscripteur. Enfin, une banque qui se veut solidaire doit aussi effectuer des dons, c'est l'action qui offre le plus de crédibilité.



LA MICROFINANCE À L'ÉTRANGER

Les problématiques fiscales

■ Les pays émergents dans lesquels la microfinance s'est développée ont souvent des réglementations fiscales contraignantes. Dans une grande majorité des cas, les intérêts reversés par les emprunteurs à l'étranger ne sont pas intégralement récupérés par les prêteurs français. Cette ponction fiscale gêne l'activité de financement international des institutions de microfinance, qu'elle soit effectuée par un fonds ou par une banque. Le Crédit Coopératif a ainsi participé à la création de CoopEst, un outil financier qui doit permettre d'initier le développement des coopératives,

mutuelles, associations, fondations et entreprises sociales (regroupées sous le terme d'"économie sociale") dans les pays d'Europe Centrale et Orientale. "Depuis que nous faisons des prêts au Kosovo via CoopEst à l'institution de microfinance Krediti Rural i Kosoves (KRRK) nous ne touchons que 80 % de l'intérêt payé par les bénéficiaires du prêt, se désolé Pierre Valentin. Pour supprimer ces frottements fiscaux, il faut faciliter la négociation de traitements bilatéraux." Paris Europlace planche d'ailleurs sur ce point via un groupe de travail spécialisé en microfinance

■ La crise va-t-elle "favoriser" la finance solidaire ?

Les performances des fonds solidaires se sont maintenues à un bon niveau depuis le début de la crise. Il n'y a pas eu de mauvaises surprises car les investissements y sont 100 % transparents : on sait où va l'argent. En ce qui concerne le Crédit Coopératif, nous avons de très bons résultats pour 2008 en termes d'activité, même si, comme tout le monde, notre coût du risque augmente, ce qui a fortement réduit notre résultat net. Notre produit net bancaire est en hausse de 9 % à 375,2 millions d'euros et le résultat brut d'exploitation affiche +22,4 % à 121 millions d'euros. Ces excellentes performances ont été réalisées sur les métiers fondamentaux de la banque, collecte et crédit. Elles sont le résultat de sa bonne adaptation aux attentes des clients qui sont de plus en plus nombreux : + 11,8 % pour les particuliers, + 5,9 % pour les entreprises et + 5,3 % pour les organismes d'intérêt général.

■ Comment pourrait-on généraliser les principes de la finance solidaire ?

Prendre en compte les spécificités de la finance solidaire serait une bonne chose pour les institutions financières, mais en aucun cas cela ne doit devenir obligatoire, car elle perdrait alors son essence même. Il faut donc pour la développer la faire connaître.

Pour développer cette économie, il faudrait lever des obstacles, tels que le cadre rigide d'évaluation des OPCVM solidaires. On pourrait aussi imaginer un assouplissement des contraintes réglementaires pour les petites banques ou encore créer des mécanismes pour supprimer les frottements fiscaux sur les prêts de microcrédit à l'étranger (voir encadré). ■

Propos recueillis par A. F.-T.

■ Comment s'organise votre politique de dons ?

Nous proposons, par exemple, une carte bancaire de don. Celle-ci est vendue au même prix qu'une carte normale. Le don est à la charge du Crédit Coopératif, mais il est à destination d'une association choisie par le client. Nous suivons les dons globaux de nos clients ainsi que ceux effectués par le groupe. Au 31 décembre 2008, le bilan des dons des produits de partage du Crédit Coopératif s'élève à 3,9 millions d'euros de dons au profit de 47 associations partenaires, soit une progression de 19 % par rapport à 2007 (3,2 millions d'euros).

■ Est-il indispensable de rester une banque de taille moyenne pour être un acteur de la finance solidaire ?

Tout repose sur le problème de la crédibilité. Comment une grande banque pour laquelle la finance solidaire est un segment au sein de son approche marketing gèrera son image ? Ne risque-t-elle pas d'avoir des retours moins favorables qu'une banque pour laquelle cette question joue un rôle plus central ?

Par ailleurs, une banque de taille moyenne ne proposera pas plus de produits d'épargne solidaire, mais elle sera certainement plus en mesure de donner suffisamment d'information à ses clients sur l'usage qui est fait de leur argent. Ainsi, ce qui peut attirer le client, c'est la capacité de la banque à avoir une activité principalement constituée de financements à destination, soit du monde associatif, soit du microcrédit, du financement d'entreprise d'insertion, de l'environnement... Grâce aux dépôts des clients, indépendamment de leur démarche de solidarité, l'argent va financer des activités solidaires ou proches de ce thème, en tout cas pour une proportion significative du bilan.

Dans ce cadre, la politique financière de la banque doit aussi être suivie de près : les placements boursiers, qui représentent moins d'1 % de notre taille, sont utilisés uniquement dans le cadre de la gestion de notre trésorerie. Nous avons aussi un portefeuille d'obligations, mais nous faisons très attention à éviter l'activité financière spéculative !

■ Comment gérez-vous votre équilibre financier ?

Comme toute banque ! Même si nous avons des objectifs de performance financière moins ambitieux que ceux qui sont affichés (ou plutôt qui étaient affichés) par certaines grandes banques. Rappelons aussi que pour une banque coopérative, les fonds propres sont consolidés par les souscriptions de parts sociales par leurs clients. Nous gérons donc nos équilibres avec prudence.

La finance solidaire n'est pas nécessairement une activité plus risquée que l'activité bancaire ou financière classique. Sauf exception, elle s'adapte sans grosse difficulté à la réglementation qui régit nos métiers.

« La finance solidaire n'est pas nécessairement une activité plus risquée que l'activité bancaire ou financière classique. »